

# L'AIGLE DE NICE

GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES

DE NICE ET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Adresse Internet : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com) // Email : [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com)

**BULLETIN D'INSCRIPTION/ 21<sup>ème</sup> ANNEE**

**Port de Saint-Jean Cap Ferrat – début novembre 2009**

*A retourner à « L'AIGLE DE NICE »  
46 Boulevard Paul- Montel - 06200- NICE  
(accompagné d'une photo papier par œuvre présentée ou un CD  
diapositive 24 x 36 mm acceptée  
maximum 3 œuvres par Artiste)*

**COTISATION : 25 €**

**THEME LIBRE**

**PARTICIPATION :**

*par oeuvre*

*Peinture, dessins, etc...* Miniatures jusqu'à 10 x 10 ..... 23 €  
Pour les moins de 73 x 60 cm..... 61 €  
Pour les 73 en largeur x 60 cm à 116 x 80 cm 107 €  
Pour les 130 x 97 cm à 146 x 114 cm..... 168 €  
Pour les 162 x 130 cm à 195 x 130 cm .....244 €

*Sculptures :* Poids de 0 à 25 kg..... 53 €  
Poids de 26 à 50 kg.....77 €

*Pour les sculptures d'un poids supérieur, nous contacter.*

NOM : ..... NATIONALITE : ..... AGE : .....

Prénom : ..... PSEUDONYME : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

Code Postal : ..... VILLE : ..... PAYS : .....

Tél. d'atelier : ..... Tél. personnel : ..... Fax : .....

Adresse E Mail : ..... Site Internet :

Nombres d'œuvres participant au GRAND PRIX : (maximum 3)

**TITRES DES ŒUVRES :**                      **DIMENSIONS :**                      **VALEUR en Euros (1) :**  
**MATIERES :**

1°) : .....                      .....                      .....                      .....

2°) : .....                      .....                      .....                      .....

3°) : .....                      .....                      .....                      .....

***Délais d'inscription : 31 août 2009 pour les Artistes de toutes les Nations***

Chèque à l'ordre de L'AIGLE DE NICE à joindre au bulletin d'inscription (cotisation + participation)

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter toutes les conditions.*

NICE, le.....2009 (2)

**Signature obligatoire de l'Artiste :**

(1) : Obligatoire même si les œuvres ne sont pas à vendre

(2) : date et signature obligatoires

# L' A I G L E D E N I C E

## REGLEMENT 21<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

L'Association L'AIGLE DE NICE dont le Siège Social se trouve au 46 Boulevard Paul Montel- 06200 NICE, organise chaque année le GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES DE NICE et de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (GPIAP).

Cette importante manifestation est ouverte à tous les Artistes Peintres et Sculpteurs Amateurs et Professionnels Français et Etrangers. Thème libre. Adresse Web Internet : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com)

### CONDITIONS PARTICULIERES

Pour y participer l'Artiste doit adresser au siège Social de L'AIGLE DE NICE :

1. Le montant de sa cotisation donnant droit à l'inscription : 25 euros,
2. Les droits de participation selon les modules énumérés au recto s : PEINTURE, DESSINS, SCULPTURES, etc... Voir détails dans le bulletin d'inscription au verso...

Au delà de ces dimensions ou de ces poids, une demande de dérogation devra être formulée à Monsieur le Commissaire Général. **SEULES LES CREATIONS SONT ADMISES ! LES COPIES SONT EXCLUES !**

**LES INSCRIPTIONS SONT CLOSES LE 31 août de chaque année POUR TOUS LES ARTISTES  
IMPORTANT : Il est formellement interdit d'envoyer de l'argent en espèces avec l'inscription.**

Nous déclinons toutes responsabilités.

*Un Jury présélectionnera les œuvres qui participeront au GPIAP d'après des CD, Diapositives, Photos sur papier ou autres ... ces éléments seront retournés à leurs auteurs à la fin de l'exposition (les réclamer au Commissariat de l'exposition). La participation des œuvres non sélectionnées sera remboursée. L'Artiste a la possibilité d'inscrire une à trois œuvres et écrira lisiblement le titre au dos de chacune de ses œuvres encadrée d'un simple cache clous.*

Tous les frais d'expédition et de réexpédition sont à la charge de l'Artiste. Aucun envoi ne sera accepté si l'Artiste reste redevable des frais d'expédition au transporteur.

Pour tous paiements en EUROCHEQUE ou chèques Etrangers rajouter 20,00 € par chèque établi pour frais bancaires. Inutile de nous envoyer les œuvres originales avant de connaître les résultats de la sélection.

**L'Artiste sera informé de sa sélection par courrier simple vers le 16 septembre** et recevra les directives à suivre pour l'envoi des œuvres originales et l'insertion dans le catalogue officiel. Toutes œuvres expédiées au Siège Social de L'Aigle de Nice avant notre lettre d'informations du mois de septembre seront retournées à leurs expéditeurs. Nous ne pouvons garder les tableaux longtemps.

#### **Suivant la formule consacrée par les SALONS et GRANDS PRIX :**

**Les Artistes exposants devront assurer obligatoirement les œuvres sélectionnées contre tous les risques (incendie, détérioration, perte, vol, etc.) et être couverts par une responsabilité civile pour tout dégât ou accident qu'il pourra provoquer. L'Association organisatrice du GPIAP, L'AIGLE DE NICE décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés aux œuvres au cours du transport et pendant toute la durée de l'exposition ainsi que toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts qui pourraient être causés aux œuvres exposées. Obligation est faite aux Artistes exposants non assurés de renoncer à tous recours contre L'AIGLE DE NICE, ASSOCIATION organisatrice, et d'obtenir de leurs assureurs la même renonciation sans réserve. Les sculpteurs devront équiper leurs œuvres de manière à pouvoir les fixer sur un socle afin de diminuer le risque de val ou de casse. L'AIGLE DE NICE ne peut engager sa responsabilité sur le territoire National et à l'étranger, elle est seule souveraine dans ses décisions, ses responsabilités et ses publicités dans l'organisation du GRAND PRIX.**

L'AIGLE DE NICE se réserve le droit en cas de FORCE MAJEURE de :

1. Modifier les dates et heures d'ouverture ;
2. Annuler la manifestation (dans cette dernière hypothèse et tenant compte des frais de publicité engagés, 50% seulement de la participation seront remboursés. La cotisation reste acquise à L'AIGLE DE NICE.
3. En cas de désistement, la participation versée ne sera pas remboursée aux exposants.
4. DONS POUR VENTE D'ŒUVRES : 10% seront perçus au bénéfice de L'AIGLE DE NICE .
5. Une enveloppe timbrée devra être jointe pour la réponse.
6. L'ARTISTE qui remporte un Prix à L'Aigle de Nice devra obligatoirement faire figurer dans toutes ses démarches publicitaires ou autres la mention du Prix qu'il a obtenu suivi l'Aigle de Nice.
7. ATTENTION : à l'inscription, seules les diapositives 24 x 36 mm sont acceptées par le Jury.

- **Ce Règlement est valable pour toutes les expositions sans exception y compris celles dites intermédiaires durant l'année en cours.**

**Alain BIDEAUX**

*Président- Fondateur Commissaire Général de l'Aigle de Nice  
Président Départemental Délégué et Académicien correspondant de Greci Marino  
Administrateur Délégué aux Affaires Culturelles du Comité des Traditions Niçoises  
Délégué de l'Association Nationale Mérite et Dévouement Français*